

Question de Mme Katrin Jadin au secrétaire d'État aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées, chargé des Risques professionnels, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et secrétaire d'État à la Politique scientifique, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, sur "l'augmentation du taux de refus par les assurances des accidents de travail" (n° 18212)

Katrin Jadin (MR):

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, le taux de refus des dossiers d'accidents de travail déclarés par les assureurs a fortement augmenté, atteignant, en 2011, les 10,6 %, ce qui représenterait plus de 20 000 dossiers. Cette augmentation concernerait, en outre, certaines compagnies d'assurance plus que d'autres, ce qui pose le risque d'une distorsion de la concurrence.

En réponse à ce phénomène, les partenaires sociaux ont décidé de renforcer le rôle du Fonds des accidents de travail (FAT), qui pourrait alors ester en justice contre les assureurs récalcitrants avec l'objectif de vérifier la mesure dans laquelle les refus sont justifiés. Cet accord des partenaires sociaux doit encore être concrétisé par le monde politique. Selon la presse, vous auriez indiqué que vous vous engagiez à déposer un texte de loi modifiant la loi sur les accidents de travail en ce sens.

Monsieur le secrétaire d'État. Comment expliquez-vous l'augmentation de ce taux de refus? Quelle est l'explication des différences de taux entre un assureur et un autre? Ces différences se traduisent-elles en variations dans le montant des primes demandées aux employeurs? Pouvez-vous m'informer de l'état d'avancement du projet de loi que vous mentionniez dans la presse et quelles en seront les modalités? Quelles seront, plus concrètement, les compétences du Fonds des accidents du travail?

Philippe Courard, secrétaire d'État:

Madame la députée, afin d'étudier l'augmentation du taux de refus et les différences de ces taux entre assureurs, un groupe de travail a été constitué pour examiner, entre autres, les interprétations qui sont liées à la notion même d'"accident de travail". Ce groupe de travail était constitué de représentants des bancs syndical et patronal et de représentants du secteur de l'assurance.

Une série de propositions ont été faites dont je n'ai pas les éléments ici. Si vous êtes d'accord, je demanderai l'autorisation de vous les transmettre le plus rapidement possible, afin que vous ayez l'ensemble des éléments pour répondre à vos questions.

Katrin Jadin (MR):

Merci! Concrètement, il n'y a pas encore de calendrier des travaux fixé, amenant toutes les propositions et votre souhait – si j'ai bien lu – du dépôt d'un texte modifiant la loi sur les accidents de travail?

Philippe Courard, secrétaire d'État:

Non, le calendrier n'est pas encore fixé, mais c'est imminent, donc je pourrai aussi vous dire cela très prochainement, avant les congés parlementaires.

Katrin Jadin (MR):

Vous êtes toujours en pourparlers avec votre département?

Philippe Courard, secrétaire d'État:

Tout à fait, mais les choses évoluent positivement.